

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE RUMIGNY  
80680 RUMIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**RÉUNION DU 02 FEVRIER 2009**

Le deux février deux mille neuf, vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de RUMIGNY, régulièrement convoqués le 28 janvier deux mille neuf, se sont réunis sous la présidence de Monsieur François DELECOLLE, Maire.

Etaient présents : MM. DELECOLLE François, EVRARD Dominique, BARBET Eric, DASSONVILLE Nicolas, DUCHEMIN Christian, BONNECHERE François, SEVRETTE Pascal, DUPUIS Alain, Mmes LENNE Isabelle, DUQUESNE Véronique, JUST Christelle, ADT Marie, GUIDE Marie-Dominique.

Etaient absentes excusées : Mmes BLANGER Corinne, SCHAEVERBEKE Dominique.  
Secrétaire de séance : M. EVRARD Dominique.  
Compte rendu affiché le 5 février 2009.

**LECTURE DU COMPTE RENDU DU 5 JANVIER 2009.**

Approuvé et signé par tous les membres présents.

**CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET MADAME MARIE-THERESE BOUCHON**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a instauré le principe de la « participation pour voirie et réseaux » (P.V.R.) sur le territoire communal par délibération en date du 6 décembre 2004.

Elle a assuré la viabilisation (voirie et réseaux) de la parcelle actuellement cadastrée AC 237 dans le cadre de la création du lotissement de la Panneterie.

Elle a, pour cette opération, décidé l'application d'une « participation pour voirie et réseaux » par délibération spécifique en date du 27 décembre 2006. Cette participation a été fixée à 16,57 euros par mètre carré de la parcelle AC 237.

Madame Bouchon a sollicité de la commune une autorisation de diviser la parcelle AC 237 en 6 lots destinés à être cédés comme terrains à bâtir. Elle a souhaité verser à la commune la P.V.R. au fur et à mesure de la cession des lots et non à l'obtention de la division de la parcelle.

Un projet de convention permettant à Madame Marie-Thérèse Bouchon de s'acquitter de sa participation pour voirie et réseaux à la commune de Rumigny au fur et à mesure de la délivrance des permis de construire lui a été présenté. Ce projet a obtenu son agrément.

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal de ce document.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la rédaction de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer au nom de la commune.

**PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2009 DU SIVOM DE BOVES**

Monsieur le Maire invite Dominique EVRARD à exposer les modalités de programmation des travaux de voirie par le SIVOM de Boves.

Dominique EVRARD rappelle que le SIVOM a compétence sur toutes les voies communales, c'est à dire essentiellement les rues du village pour ce qui concerne Rumigny.

Le SIVOM a fait étudier les travaux que les communes souhaitent aménager ou réfectionner, et les a fait figurer à son programme de travaux 2009 en fonction des priorités fixées par la commune.

Des études ont été sollicitées sur trois rues: la rue de Loeuilly, la rue de Saint Fuscien et la rue du château. Dominique EVRARD présente des photographies illustrant l'état de ces voies.

Compte tenu de son très mauvais état, la rue de Loeuilly devra faire l'objet d'une reprise complète, précédée du remplacement de la canalisation d'eau potable, de l'effacement des réseaux électrique et téléphonique et de la pose de candélabres d'éclairage public, travaux actuellement à l'étude dans les services du S.I.E.R. Sud Amiens et d'Amiens Métropole et dont la réalisation est envisagée fin 2009 ou début 2010. Les travaux de voirie seront entrepris à l'achèvement de l'effacement.

Le coût de la réfection de la rue de Saint Fuscien a été estimé à 21000 euros hors taxes. Il inclut, conformément à la demande qui a été formulée le 15 octobre 2008 par la commune auprès du SIVOM, une provision pour des travaux de réparation dans la rue du cul de sac, travaux qualifiés « de réparation d'attente » par ce dernier qui ne peut intervenir sur une voirie où existent des problèmes de pluvial, travaux de la compétence d'Amiens métropole.

Le coût de la réfection de la rue du château a été estimé à 28000 euros hors taxes. Le SIVOM de Boves n'a pas intégré ces travaux dans son programme 2009, compte tenu de ses contraintes financières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de la programmation du SIVOM. La question des problèmes de pluvial sera étudiée avec les services d'Amiens métropole, dans diverses rues de la commune.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il sera nécessaire d'acquérir de nouvelles barrières de sécurité, notamment pour installer des barrières de dégel.
- François BONNECHERE signale la dégradation du revêtement du chemin de la bachie. François DELECOLLE précise qu'un état des lieux des chemins ruraux devra être réalisé dans les mois qui viennent par la commission constituée à cet effet.
- Pascal SEVRETTE fait état des difficultés financières rencontrées par le syndicat scolaire (SISCO), qui va devoir augmenter la participation des communes de 5%. D'autres difficultés sont à craindre en raison du coût du transport scolaire et de la baisse des effectifs. Monsieur le Maire confirme que la fermeture d'une classe à Hébécourt est à craindre en 2010, surtout si les communes se refusent à accepter des enfants de familles extérieures au regroupement scolaire et actuellement accueillis à la crèche. Cette acceptation nécessitera toutefois une participation financière des communes, sans doute au pro-rata du nombre d'enfants de chacune d'elles.
- Dominique EVRARD propose une réunion de la commission « information » le lundi 9 février à 20 heures pour la préparation du prochain bulletin.
- Véronique DUQUESNE propose qu'une barrière soit installée à l'entrée du terrain de la briqueterie afin d'éviter que des personnes n'y pénètrent en automobile. Elle rappelle que la commission fêtes et loisirs se réunira le 11 février à 19H.